

Commentaire d'arrêt, les contrats administratifs

Par **pendragon**, le **01/02/2014** à **22:37**

Bonjour amis juristes,

Je dois faire un commentaire sur l'arrêt UGAP (CE. 3 novembre 2003) . Ne vous inquiétez pas, je ne vais pas vous demandez de me le faire (ce qui serait assez malvenu) mais j'ai une petite question.

J'hésite à faire une sous-partie en expliquant que le critère de contrat administratif "par détermination de la loi" n'est pas rempli.

En fait, j'aimerais aussi expliquer que l'article 2-2 de la loi du 11 décembre 2001("*le juge judiciaire reste compétent pour connaître des litiges qui relevaient de sa compétence et qui ont été portés devant lui avant la date d'entrée en vigueur de la présente loi*") fait une exception au principe d'applicabilité immédiate de loi de compétence .

Mais à vrai dire, je ne suis pas tout à fait sure de ce principe (la loi de compétence est bien une loi de procédure ?) et je ne suis pas sûre qu'il puisse s'appliquer en l'espèce .

Est- ce que vous pourriez essayer de m'expliquer s'il vous plaît ?

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000008>

Bonne nuit à vous tous (nuit qui peut s'avérer longue en ce qui me concerne ...)

ps: ne vous inquiétez pas, je me présenterais dès que possible sur le forum